

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 4

### chargée de l'examen du Postulat de M. Mountazar Jaffar : « Diagnostiquer les inégalités entre quartiers »

---

Présidence :	Mme Eliane AUBERT (PLR)
Membres présents :	M. Matthieu CARREL (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; M. Jacques-Etienne RASTORFER (soc.) ; M. Samson YEMANE (soc.) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; M. Johan PAIN (E&G) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Municipal :	M. David PAYOT, municipal
Invité-e-s :	M. Simone HORAT, chef du Service quartiers, jeunesse et famille
Notes de séances :	M. Mathieu CENTELIGHE

---

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions  
Date : 15.09.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 17h45

---

#### Discussion générale

**Le postulant** constate que des préoccupations remontent des quartiers. Il manque selon lui un état des lieux dans un certain nombre de domaines comme l'animation socioculturelle, les commerces ou encore les infrastructures sportives. Une étude comprenant divers indicateurs serait utile, voire nécessaire, au sein de la ville de Lausanne. De surcroit une réflexion sur le regroupement sous une seule unité statistique quartiers - comme c'est le cas entre autres à Praz-Séchaud, Sallaz, Grand-Venne - est nécessaire car ces regroupements peuvent masquer des différences et omettre ainsi des particularités locales.

**Un commissaire** constate que la Borde a été le sujet de combats politiques et administratifs similaires pendant dix ans pour remettre en état le terrain de foot, se trouvant à la Barre. Il existe selon lui un manque de préoccupation égale entre tous les quartiers, soit un manque d'égalité de traitement.

**Un commissaire** considère ces inégalités comme des réalités. Il approuve le constat d'erreurs dans le regroupement des quartiers. Pour lui, ce mélange est utile pour la production de certaines statistiques mais ne sépare pas de manière adéquate les quartiers. Il serait nécessaire de repenser les partages et regroupements afin de comprendre plus justement les problématiques étudiées.

**Un commissaire** se méfie de l'utilité des potentielles données et demande de préciser le point 4 du postulat qui est le seul avec lequel il a un problème.

**Le postulant** explique qu'il s'agit de partir des diagnostiques effectués par la Ville, obtenus par des études, afin d'amorcer avec ces données un plan d'action pour les quartiers concernés.

**Monsieur le chef de service** explique que le découpage statistique est effectué de multiples manières selon les différents services. Concernant l'animation socioculturelle par exemple, les découpages de la Ville ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par la FASL dans l'exécution de ses activités. Il est donc nécessaire de considérer l'utilité de ces découpages en lien avec la définition des quartiers. Par exemple, dans le cas d'une définition administrative, certains aspects juridiques ou objectifs seront pris en compte. Alors que dans le cas des prestations, c'est la dimension d'appropriation et d'appartenance au quartier qui prime. Dans le cas des maisons de quartier, le découpage effectif de la fréquentation répond à une logique d'appartenance et de proximité.

# Conseil communal de Lausanne

---

Il constate que le postulat propose de produire et analyser des données à part entière, qui seraient donc différentes des statistiques que reçoit la Ville du Canton et de la Confédération. Le service QJF s'est déjà posé cette question et a essayé de mener une enquête de sa propre initiative aux Plaines-du-Loup au sujet de la qualité de vie de quartier. Il constate néanmoins que ces enquêtes requièrent un savoir et une approche scientifique et par conséquent des dispositifs gourmands en ressources. Les buts et l'orientation désirée par le conseil communal et la municipalité doivent être clarifiés.

**Un commissaire** questionne le terme *inégalité* du postulat, qu'il trouve mauvais en rapport au terme *différence*. Il rappelle que le découpage des dix-sept quartiers est vieux de trente-cinq ans environ. Il trouve justifié de repenser un nouveau découpage afin de refléter la diversité des quartiers.

**Un commissaire** est en faveur d'un diagnostic social mais souligne que les statistiques concernant l'emploi sont manquantes dans le postulat. Il demande à la Municipalité s'il existe des chiffres pour les taux d'occupations (c'est-à-dire, selon lui, la formation, l'emploi, le taux d'étude, le niveau d'étude) et s'il existe des statistiques fines par tranches d'âge, par quartier et par type d'occupation. La notion de taux d'occupation étant selon lui un enjeu clé dans l'intégration sociale des populations. Il formule le vœu de faire apparaître au rapport l'analyse qui intègre de telles études et aborde ces questions.

**Un commissaire** souligne les grandes différences existantes entre les quartiers concernant leurs infrastructures et les moyens qui y sont fournis. Selon lui, de grandes différences subsistent entre les maisons de quartiers, notamment entre les quartiers de Sous-gare, Chailly, Praz-Séchaud et la Bourdonnette. Il suggère deux propositions, une qui est d'augmenter les moyens partout, l'autre qui est d'identifier les manques et d'ajuster ceux-ci.

**Un commissaire** se questionne quant aux personnes incluses dans les quartiers, notamment concernant les infrastructures qui ne sont pas en lien avec les habitants. Au centre-ville, la majorité des infrastructures ne sont pas exclusives aux personnes qui y habitent. Ces facteurs doivent être pris en compte. Concernant la taille des quartiers, il serait judicieux d'avoir une vision plus fine, plus proche de la vie des habitants. Il est donc nécessaire d'avoir des ressources académiques qui traitent des phénomènes et faits concrets du terrain et il faut également que les résultats puissent amener à des rectifications.

**Une commissaire** trouve que le terme *inégalité* est très à propos, notamment pour les commerces qui sont inexistant dans certains quartiers ou les infrastructures pour les jeunes et les crèches. Certaines maisons de quartiers sont également vétustes ou mal adaptées notamment aux personnes à mobilité réduite ou aux poussinettes.

**Monsieur le Municipal** souligne que ce postulat peut mobiliser des statistiques qui sont du ressort de la cohésion sociale, du Service de l'économie ou de la politique des quartiers. Un atlas statistique a été édité lors de la précédente législature, il souligne des tendances assez claires sur certaines inégalités et les manières de les expliquer.

Le service de statistiques du service de l'économie publie des données, mais son rôle n'est pas de les produire mais plutôt de synthétiser celles qui sont disponibles.

Le diagnostic effectué pour les Plaines-du-Loup peut être mentionné. La première démarche qualitative le concernant a été faite et attend un complément qui sera finalisé prochainement. Cependant le travail à l'échelle des quartiers implique de travailler avec des chiffres réduits, amenuisant ainsi la sureté des résultats statistiques. Les intentions liées à ces diagnostics de quartier correspondent à la volonté qui a été donnée dans le préavis 2025/01 sur la politique des quartiers qui visait à avoir une base commune pour prioriser autant l'action communale que celle de la FASL. Cependant, la volonté a été de diriger plutôt l'action quartier par quartier plutôt qu'à travers une vision globale de la ville. Le cas échéant la stratégie genevoise à laquelle se réfère ce postulat sera volontiers utilisée et une démarche plus globale sera adoptée.

**Un commissaire** souligne que ces dix-sept quartiers sont subdivisés en environ huitante sous quartiers avec des situations socio-économiques particulières. Une telle carte avec des sous divisions est déjà utilisée dans certains cas et il demande d'ajouter aux notes de séance une photographie des dix-sept quartiers et des huitante sous quartiers.

**Monsieur le Municipal** souligne que la convention 2020 avec la FASL proposait d'augmenter le nombre d'indicateurs utilisés, ceci dans le but d'augmenter la documentation concernant les besoins nécessaires lors d'interventions. La quantité de données récoltées était grande et les personnes impliquées à la FASL ont souligné que dans certains cas il en existait trop par rapport à leurs besoins.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Le postulant** est d'accord de remplacer le terme *réfléchir* par *analyser* dans le postulat et souligne que le point 1 du postulat peut inclure d'autres indicateurs non mentionnés dans le texte, par exemple en donnant le choix à la municipalité d'inclure le taux d'emploi ou le taux d'occupation.

---

**Vote final : unanimité oui**

**0 non**

**0 abstention**

**La commission accepte de renvoyer à l'unanimité le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.**

La séance est levée à 17 h 45.

Lausanne, le 22 octobre 2025

La rapportrice :  
Eliane Aubert